



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le quinze février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier - RIVIERE Marie-Pierre – TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth - DERVOUOT Dominique – DION Michel – HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – FLOCH ROUDAUT Rachel - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

Objet

**DEMANDE DE
SUBVENTION
ECOFAUR -
AMENAGEMENT DU
CENTRE BOURG**

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Stéphanie BORDENAVE à Jean-Paul NIVEZ
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à André LE THOER

Date de convocation : 8 février 2013

Monsieur Yves ROBIN est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Madame SCAER JANNEZ, Adjointe au Maire, expose que la Commune a engagé une étude d'urbanisme sur l'aménagement du centre bourg de la commune dont les objectifs sont l'amélioration de la circulation, l'analyse de l'offre et des besoins de stationnement, l'amélioration de la convivialité des espaces publics.

Cette étude a été confiée au groupement EOL et Environnement et Société pour un montant de 19 285,50 €/TTC.

Le programme ECOFAUR 2 de la Région Bretagne prévoit un volet « aide à l'ingénierie » afin d'accompagner les collectivités ne disposant pas de ressources internes suffisantes dans leurs études préalables à leurs projets d'aménagement durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une subvention de 50 % (9 642,75 €) sur les études préalables à l'aménagement du centre bourg auprès de la Région Bretagne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 18 février 2013

LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130221-DE1315022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/02/2013
Publication : 22/02/2013